

Objet : composition du comité technique**Le Président de la Communauté d'Agglomération Arlysère,**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
 Vu la loi n° 84-54 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
 Vu le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 modifié, relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et leurs établissements publics,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 3 Mai 2018 fixant le nombre de sièges du collège des représentants du personnel à 5 titulaires et celui du collège des représentants de l'employeur à 5 titulaires,
 Vu le procès-verbal des élections en date du 06 Décembre 2018,

ARRÊTE

Article 1 : La composition du comité technique de la Communauté d'Agglomération Arlysère s'établit comme suit :

Représentants de la collectivité**TITULAIRES**

<i>Nom-Prénom</i>	<i>Fonction</i>
Jean-Pierre ANDRÉ	Conseiller Délégué en charge de la Mutualisation et optimisation des effectifs
Christian RAUCAZ	Vice-Président en charge de la gestion des ressources humaines et des affaires générales
Christiane DETRAZ	Vice-Présidente en charge de la coordination des questions d'impact communautaire sur le territoire des communes de Cohennoz, Crest-Voland, Flumet, La Giétaz, Notre Dame de Bellecombe, Saint Nicolas la Chapelle. Il lui est donné également délégation pour les dossiers ayant trait aux affaires financières, à la station essence du Val d'Arly et au chenil
Philippe BRANCHE	Conseiller Communautaire
Hervé MURAZ-DULAURIER	Conseiller Délégué en charge de la Sécurité au travail

SUPPLEANTS

<i>Nom-Prénom</i>	<i>Fonction</i>
Bruno KARST	Conseiller Communautaire
Pascale MASOERO	Vice-Président en charge des équipements culturels
Michel CHEVALLIER	Vice-Président en charge de la commande publique
Laurent VERNAZ	Conseiller Communautaire
Marie-Claude ANSANAY-ALEX	Conseillère Déléguée en charge de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse dans le secteur Nord

Représentants du personnel

TITULAIRES

<i>Nom-Prénom</i>	<i>Organisation syndicale</i>
Zéhoua AÏDOUN	CGT
Alexis LEGER	CGT
Stéphane BELLISSAND	CGT
Emmanuelle DUMONT	CGT
Pascale GIRAUD	CGT

SUPPLEANTS

<i>Nom-Prénom</i>	<i>Organisation syndicale</i>
Dominique DUMONT	CGT
Michèle SICCO	CGT
Jean-François BONNAL	CGT
Sylvain BOURIEL	CGT
David BONNAL	CGT

Article 2 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet de Département et affiché dans les locaux de la collectivité.

Article 3 : Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal Administratif de Grenoble – 2, Place de Verdun, B.P. 1135, 38022 GRENOBLE – dans les deux mois à compter de sa publication.

Article 4 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet de la Savoie et aux membres du comité technique.

Fait à Albertville, le 07 Décembre 2018,
Franck LOMBARD
Président

